

Environnement : Comment choisir ma banque ?

»» Guide éco-citoyen **2008 • 2009**



www.amisdelaterre.org

réalisé en collaboration avec
l'association de consommateurs CLCV
www.clcv.org



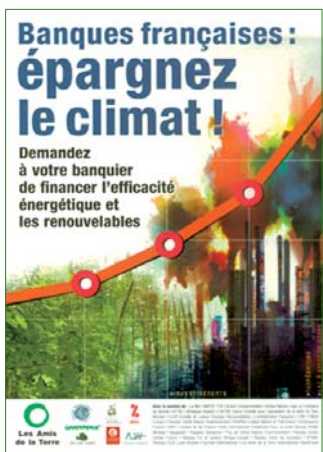

**Les Amis
de la Terre**

Pourquoi le guide

« Comment choisir ma banque »

Les Amis de la Terre publient la 2^e édition de leur guide éco-citoyen sur les banques françaises. Il explique le fonctionnement des banques, leur rôle et les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités. Ce guide est un outil concret pour vous guider dans le choix de votre banque et vous assurer que votre argent contribue davantage à protéger la planète qu'à la détruire.

La campagne « Banques Françaises, épargnez le climat ! »



En 2005, les Amis de la Terre lancent la première campagne en France sur les banques et l'environnement, « **Banques françaises : épargnez le climat !** ». Soutenue par 34 organisations (associations, syndicats et association de finance solidaire), elle interpelle les grandes banques françaises, publie la première analyse des politiques environnementales des banques et fait des recommandations concrètes. C'est un succès : transparence accrue et lancement par les banques de prêts aux particuliers à taux réduit pour la rénovation écologique de l'habitat. La campagne se poursuit en 2007 avec la publication du premier guide éco-citoyen et du rapport « **Banques françaises, banques fossiles ?** », qui analyse les impacts des banques sur le climat et le secteur énergétique, accompagnés de propositions précises.

Les Amis de la Terre, premier réseau écologiste mondial

Les Amis de la Terre est une association de protection de l'Homme et de l'environnement. Créée en 1970, elle a participé à la fondation du mouvement écologiste en France, et à la formation de *Friends of the Earth International*, le premier réseau écologiste mondial. Les Amis de la Terre mènent des actions de plaidoyer auprès des décideurs économiques et politiques sur la responsabilité des acteurs économiques, la protection des forêts tropicales, les changements climatiques... et promeut des alternatives pour des sociétés soutenables. Basée sur un fonctionnement démocratique et solidaire, les Amis de la Terre s'appuient sur un réseau de 28 groupes locaux en France.

Client et citoyen : j'ai du pouvoir !

Quels sont les impacts de votre banque sur l'environnement ? Nous vous proposons un outil pratique pour juger votre banque et passer à l'action !

Vous êtes client(e) d'une banque, vous pouvez agir :

» Les banques sont encore très opaques : n'hésitez pas à interpellier votre établissement bancaire pour obtenir des informations sur ses pratiques et faire pression pour qu'il évolue. Plus leurs clients se manifesteront, plus les banques seront contraintes d'améliorer leurs pratiques.

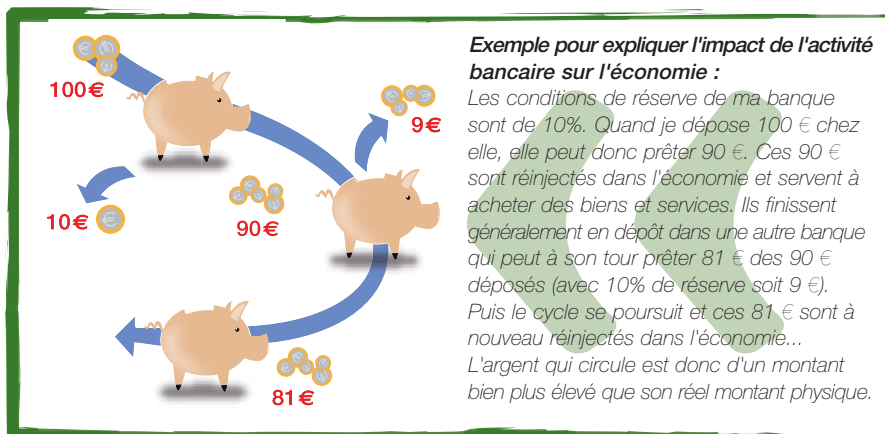
» Dans ce domaine comme dans les autres, faites jouer la concurrence : toutes les banques n'ont pas les mêmes pratiques et ne financent pas les mêmes projets. Certaines s'impliquent plus que d'autres pour financer les énergies renouvelables ou lutter contre les destructions de l'environnement. Faites-en un élément de votre choix, et faites-le savoir à la banque que vous quittez.

» N'oubliez pas qu'il s'agit de votre argent : il est légitime de vouloir savoir comment votre banque l'utilise.

Où va mon argent ?

Quand vous déposez votre argent à la banque, il est entreposé avec l'argent de tous les autres clients. Les banques utilisent cet argent en le réinjectant dans l'économie pour faire des prêts, financer les activités des entreprises et des particuliers, etc. Elles sélectionnent les projets qu'elles financent en fonction de leur objectif de rentabilité et de leurs obligations de sécurité.

En effet, les banques ne peuvent pas prêter la totalité de leurs ressources : des conditions de réserve les obligent à détenir un niveau de fonds propres minimum par sécurité. Ces conditions varient de 3 à 10% du montant total des dépôts suivant le pays.



Comment fonctionnent les banques ?

Les banques fonctionnent comme n'importe quelle entreprise. Mais le produit qu'elles proposent à leurs clients est de l'argent, sous forme de prêts ou d'autres produits financiers. La majeure partie de leurs ressources vient des dépôts (comptes courants, livrets d'épargne, etc.), et est essentiellement utilisée pour des prêts commerciaux et industriels.

	Banque de détail	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Clients particuliers • Petites entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Clientèle aisée • Investisseurs
Activités financières	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des moyens de paiement • Distribution des crédits • Services spécialisés : crédit à la consommation, affacturage, bancassurance, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque commerciale • Financements spécialisés • Montage financier de grands projets d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque privée : gestion de fortune • Gestion de portefeuille : gestion des fonds confiés par les investisseurs (investis en actions, obligations, etc.)
Services non financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Location de véhicules ou de matériel informatique, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil, fusion-acquisition 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil

Comment les banques font-elles du profit ?

Les banques ont deux sources principales de bénéfices :

» Elles acceptent des dépôts et font des prêts, leurs profits proviennent de la différence entre les intérêts versés aux clients et ceux perçus sur les prêts.

» La seconde source provient des charges financières sur les opérations (les agios), et des commissions sur les services financiers (cartes bancaires, virements, frais divers).

Pour en savoir plus sur les tarifs bancaires :

Association de consommateurs CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
17, rue Monsieur • 75007 Paris •
Tél. : 01 56 54 32 10 • www.clcv.org

Le poids des banques dans l'économie française

Les banques sont devenues incontournables dans l'économie française :

» Plus de 40 millions d'opérations de paiement par jour en France !

» Taux de bancarisation des ménages français : 99%, le plus élevé des grands pays européens.

» Une obligation légale : les prestations sociales (allocations familiales, RMI, sécurité sociale, etc.) ne peuvent être perçues que sur un compte bancaire ou un livret A.

» Les banques installées en France gèrent un actif total de 5 400 milliards d'euros, soit 3 fois le Produit Intérieur Brut (PIB) de la France.

Les banques françaises à l'international : attention danger !

Dans l'activité de banque de financement et d'investissement figurent les grands projets internationaux, souvent très controversés. Trois banques françaises, très puissantes à l'international, sont actives dans ce secteur : BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et plus récemment Natixis (filiale de Banque Populaire-Caisse d'Épargne).

Un contexte à surveiller de très près

Les lois dans les pays du Sud sont souvent beaucoup moins protectrices que les lois françaises et européennes. Les citoyens se regroupant pour défendre leurs droits ou protéger l'environnement peuvent être harcelés voire emprisonnés. Quand les lois locales sont moins exigeantes que les normes internationales, ce sont ces dernières qui devraient être appliquées : c'est un impératif afin de respecter les populations et préserver l'environnement. Les banques françaises actives à l'international ont donc des responsabilités spécifiques très lourdes.

Centrale nucléaire Belene (Bulgarie) / BNP Paribas radioactive

La centrale nucléaire de Belene, en Bulgarie, est un projet vieux de plus de vingt ans.

Les critiques du projet portent sur les points suivants :

Insuffisances techniques graves : Technologie russe obsolète et manque d'expérience industrielle de la Bulgarie pour ce type de réacteur.

Risques sous-évalués : La centrale est bâtie dans une zone sismique. En 1977, un tremblement de terre à 12 kilomètres de la centrale a fait 120 morts !

» Pourtant, BNP Paribas a accepté d'octroyer un prêt de 250 millions d'euros au projet en 2007. Après s'être engagé auprès des ONG à ne plus participer au projet, Baudouin Prot, le Directeur Général de BNP Paribas, a quand même décidé d'organiser et de coordonner le reste du financement nécessaire pour bâtir la centrale. A l'inverse, une campagne européenne d'ONG a conduit une quinzaine de banques à rejeter le projet, isolant BNP Paribas qui peine aujourd'hui à trouver des partenaires financiers.



Projet pétrolier et gazier Sakhaline II (Russie) / la Société Générale et BNP Paribas dans la tourmente

Sakhaline II est un projet pétrolier et gazier situé dans l'île de Sakhaline, à l'extrême Est de la Russie. Sakhaline II est extrêmement controversé du fait d'impacts environnementaux et sociaux majeurs :

Menaces sur la biodiversité : Menace de disparition des dernières baleines grises occidentales de la planète et de 4 espèces de saumon sauvage.

Violations légales : Violation de la loi environnementale russe en 2005 lors du rejet massif de déchets dans la baie d'Aniva ; Falsification par Shell de données environnementales relatives au projet.

» Malgré ces problèmes graves, la Société Générale a octroyé un prêt massif d'un milliard de dollars à Gazprom en 2007. BNP Paribas lui a emboîté le pas en finançant directement le projet en 2008.





Les projets controversés des banques françaises

Voici le tableau des projets controversés connus que BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole, les trois principales banques françaises, financent à travers le monde :

BNP Paribas	Société Générale	Crédit Agricole (Calyon)
Oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC)	Oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC)	Oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC)
Mines de Freeport McMoRan (Indonésie)	Mines de Freeport McMoRan (Indonésie)	Mines de Freeport McMoRan (Indonésie)
Mines de charbon (Appalaches, Etats-Unis)	Mines de charbon (Appalaches, Etats-Unis)	Mines de charbon (Appalaches, Etats-Unis)
Barrage de Nam Theun 2 (Laos)	Barrage de Nam Theun 2 (Laos)	Barrage de Nam Theun 2 (Laos)
Producteurs de bombes à sous-munitions (ex : Thales)	Producteurs de bombes à sous-munitions (ex : Thales)	Producteurs de bombes à sous-munitions (ex : Thales)
Projet pétrolier de Kashagan (Kazakhstan)	Projet pétrolier de Kashagan (Kazakhstan)	Producteurs d'armes à l'uranium appauvri (ATK)
Projet pétrolier et gazier de Sakhaline II (Russie)	Projet pétrolier et gazier de Sakhaline II (Russie)	Usine de pâte à papier de Botnia (Uruguay)
Centrales à charbon de Dynegy (Etats-Unis)	Mine d'uranium de Kayelekera (Malawi)	Centrales à charbon de Dynegy (Etats-Unis)
Centrale nucléaire de Belene (Bulgarie)	Mines de Vedanta Resources	Mines de Vedanta Resources
Projet d'expansion du barrage de Theun-Hinboun (Laos)	Barrage d'Illisu (Turquie)	Projets pétroliers et gaziers de Sinopec (Birmanie)
	Mine d'or de Toka Tindung (Indonésie)	
	Oléoduc Camisea (Pérou)	

Date de mise à jour : Juin 2008

Analyse des banques : la méthodologie utilisée

L'analyse des Amis de la Terre repose sur l'étude de 9 banques françaises :

- » Les sept plus grands réseaux bancaires français ;
- » Le Crédit Coopératif, banque de référence de l'économie sociale et la Nef, coopérative de finances solidaires.

Notre méthodologie a évolué depuis la première édition du guide en 2007. D'une banque à l'autre, les métiers bancaires varient énormément. Certaines activités, comme la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) à l'international, concentrent les impacts environnementaux et sociaux les plus importants. On retrouve ainsi dans la BFI les projets controversés décrits ci-dessus, ce qui en fait une activité bien plus risquée que la banque de détail, par exemple.

Les Amis de la Terre se sont basés sur l'expertise du réseau international d'ONG BankTrack, dont ils sont membres, pour analyser les différentes activités des grandes banques françaises. Ces analyses ont permis de dégager trois ensembles de banques distincts en fonction des risques sociaux et environnementaux induits par leurs activités : impacts positifs / risques faibles à modérés / risques maximum. Ce classement sera bientôt détaillé sur le site Internet des Amis de la Terre à l'adresse suivante : www.financeresponsable.org

Le classement des banques

Banques françaises	Risques environnementaux et sociaux
La Nef	»» Impacts positifs
Crédit Coopératif	
La Banque Postale	»» Risques faibles à modérés
Banque Populaire	
Caisse d'Épargne	
Crédit Mutuel - CIC	
Crédit Agricole - LCL	»» Risques maximum
Société Générale	
BNP Paribas	

« C'est décidé, je change de banque ! »

De nombreuses raisons peuvent vous motiver à changer de banque, comme la lecture de ce guide ! L'implication de votre banque dans un projet extrêmement controversé à l'autre bout du monde est une raison légitime pour la quitter et faire en sorte que votre argent ne serve plus à financer des pratiques irresponsables, généralement à votre insu. De plus en plus de Français choisissent ainsi de changer de banque au cours de leur vie. Cette évolution s'accompagne également de nouvelles facilités : ainsi depuis 2005, il est totalement gratuit de fermer un compte courant ou un compte d'épargne (Livret A, Livret Bleu, Livret de Développement Durable, etc.). Pour vous faciliter les choses, les Amis de la Terre et la CLCV ont rassemblé ci-dessous les démarches à suivre pour fermer votre compte et en ouvrir un nouveau ailleurs :

- 1 » Commencez par ouvrir votre compte dans la banque que vous avez choisie ;
- 2 » Transférez sur votre nouveau compte tous les mouvements automatiques : Prélèvements, ordres de virements permanents ;
- 3 » Restituez vos chéquier et carte bleue à la banque que vous quittez ;
- 4 » Assurez-vous que tous les chèques que vous avez émis au cours des derniers mois ont été débités du compte que vous voulez fermer ;
- 5 » Demandez la clôture de l'ancien compte par lettre quand tout est réglé en indiquant les raisons qui ont motivé votre décision et envoyez-en une copie aux Amis de la Terre qui la transmettront à la direction de votre ancienne banque.

Pour plus de précisions, consultez le « *Guide de la mobilité bancaire* » édité par la Fédération Bancaire Française (notamment pour les produits d'épargne et les prêts). En outre, d'ici fin 2009 toutes les banques françaises devront proposer un service d'aide à la mobilité bancaire à leurs nouveaux clients.

» La Nef, le choix des Amis de la Terre



La Nef est une coopérative de finances solidaires. Elle s'est donnée pour mission d'utiliser l'épargne citoyenne qui lui est confiée pour financer exclusivement des projets dans les domaines environnementaux, sociaux et culturels. Ce positionnement en fait donc un acteur financier de choix. Ses activités se déroulent en outre dans la transparence totale : la Nef est en effet le seul acteur financier français à publier chaque année l'intégralité des projets qu'elle finance en incluant le montant du prêt octroyé et la description des activités financées. La Nef a lancé un projet visant à devenir une banque éthique européenne d'ici 2010 avec plusieurs partenaires. Cette initiative lui permettra de devenir une banque à part entière et de proposer davantage de services (notamment héberger des comptes courants). Pour toutes ces raisons, les Amis de la Terre soutiennent la Nef et en sont partenaires depuis 2008, pour promouvoir cette alternative unique dans le milieu financier. www.lanef.com



» "La finance solidaire, c'est quoi ?"

» De plus en plus de consommateurs recherchent la transparence dans l'utilisation de leur épargne. Ils veulent diriger leurs choix d'investissements en fonction de critères éthiques. Les placements solidaires peuvent répondre à ces attentes car, soit une partie de l'épargne est investie dans des activités solidaires, soit une partie des bénéfices annuels du produit d'épargne est reversée à une association choisie. Un des buts est de financer des projets alternatifs, non finançables dans les systèmes classiques.

» La France est aujourd'hui très en retard par rapport à de nombreux pays d'Europe. Aux Pays-Bas (4 fois moins peuplés que la France), la banque éthique Triodos gère vingt fois plus de fonds que la Nef en France.

» L'association Finansol est le collectif français qui réunit la plupart des acteurs du secteur. Un label Finansol est attribué aux placements solidaires ayant prouvé leur conformité aux critères de transparence et de solidarité. www.finansol.org

» "Et l'ISR ?"

» « L'Investissement Socialement Responsable » (ISR) désigne la prise en compte de critères extra-financiers dans les choix d'investissements réalisés. Depuis son émergence dans les années 90, l'ISR ne touche plus seulement les investisseurs institutionnels mais aussi de plus en plus de particuliers, suivant par là la même tendance que la finance solidaire.

» Mais il faut être prudent : contrairement à la finance solidaire, l'ISR ne bénéficie d'aucune définition officielle ni d'aucune norme ou label de référence. Ce sont donc les banques elles-mêmes qui décernent l'appellation d'ISR à leurs propres produits. Ni la transparence ni la responsabilité ne sont automatiquement au rendez-vous. Parmi les fonds ISR, on distingue notamment les fonds "best in class" et les fonds thématiques. Les premiers reprennent les "meilleures" entreprises de chaque secteur, quand les seconds se spécialisent sur un secteur précis comme l'eau ou les énergies renouvelables.

» Les Amis de la Terre appellent les citoyens à être vigilants sur la transparence, la méthodologie retenue et le contenu des fonds "ISR" dans lesquels ils envisageraient d'investir. Les Amis de la Terre publieront prochainement un rapport sur le sujet.

L'étiquetage des Caisses d'Épargne

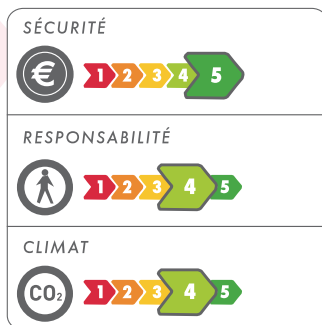
En juin 2008, après un an de travail, la Caisse d'Épargne a lancé une innovation très importante : l'étiquetage de l'ensemble des produits financiers proposés aux particuliers selon trois critères : risque financier, responsabilité sociale et environnementale, et climat.

Une meilleure information pour les clients

» L'étiquetage des Caisses d'Épargne donne plus d'informations et donc de moyens d'action aux consommateurs, qui pourront choisir des produits financiers en connaissance de cause, en déterminant par exemple le niveau de risque financier qu'ils acceptent, ou en leur permettant de sélectionner des produits financiers moins polluants ou bénéficiant de critères de responsabilité sociale. L'étiquette climat reprend la même logique que celle existant déjà pour l'électroménager, les voitures ou les habitations.

» Les Amis de la Terre ont participé au comité scientifique d'élaboration de la méthodologie, un panel de parties prenantes qui comprend également l'ADEME, le WWF et Testé pour vous. La Caisse d'Épargne répond en effet à la recommandation prioritaire du rapport "Banques françaises, banques fossiles ?" publié par les Amis de la Terre en mars 2007 : la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements des banques françaises. La méthodologie est publiée intégralement sur :

<http://programme.beneficesfutur.fr/>



Demandez l'information !

» L'initiative des Caisses d'Épargne n'est pas encore aboutie : elle nécessitera un programme massif de formation des employés dans toutes les agences des Caisses d'Épargne et de sensibilisation des clients. De même, l'étiquetage, limité pour le moment à la banque de détail, devra s'étendre aux deux autres activités bancaires. Mais surtout, il est primordial que les autres banques françaises utilisent à leur tour la méthodologie et étiquettent les impacts de leurs produits : demandez-le à votre banque !

Le financement de ma maison écologique

Construire sa maison avec des matériaux écologiques, des énergies renouvelables et une excellente isolation, c'est souvent un rêve qu'on n'ose pas réaliser parce que ça semble compliqué... et coûteux ! Mais il existe désormais plusieurs types d'aides, de subventions et de prêts bancaires spécialisés :



La bonification régionale

» Les Conseils Régionaux proposent souvent une subvention, en plus du crédit d'impôt. Certains (Alsace, Nord-Pas de Calais, Picardie) ont mis en place des prêts à taux zéro en partenariat avec l'ADEME et les banques. D'autres le préparent. Tous les détails : www.cler.org (Comité de Liaison Énergies Renouvelables)

Le crédit d'impôt

» Il est dédié au développement durable et aux économies d'énergie. Il concerne l'achat d'équipements pour la résidence principale : menuiseries, produits d'isolation, système de chauffage et énergies renouvelables. Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, les appareils doivent répondre à certaines normes de qualité, renforcées depuis janvier 2008 (arrêté du 13 novembre 2007). Le crédit d'impôt peut aller de 25% à 40% en fonction de la performance thermique et de l'âge du bâtiment. L'achat des équipements doit être effectué entre le 1^{er} janvier 2005 ou 2006 (en fonction des équipements) et le 31 décembre 2009.

Les nouveaux prêts

» Un site Internet a été spécialement conçu pour aider les particuliers à trouver le meilleur prêt pour la rénovation écologique de leur habitat : il s'agit d'Eco-prêts de l'ADEME (voir encadré).

» Le gouvernement devrait normalement créer un prêt écologique à taux zéro début 2009 pour le financement des travaux de rénovation thermique des logements. A surveiller donc de près...

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi consulter le site mis en ligne fin 2008 par les Amis de la Terre à l'adresse suivante : www.renovation-ecologique.org

Le site « Eco-prêts » de l'ADEME

» Suite au lancement de la campagne « Banques françaises, banques fossiles ? » au printemps 2007, les Amis de la Terre et la CLCV ont participé aux travaux de l'ADEME ayant débouché sur le lancement du site « Eco-prêts », en collaboration avec l'organisme Testé pour Vous. Ce site est un outil qui vous permet de comparer les prêts dédiés aux économies d'énergie proposés par les différentes banques françaises. Cette comparaison se base principalement sur les caractéristiques financières de ces prêts et permet ainsi de classer ces derniers selon trois catégories : bon/moyen/mauvais. Nous vous conseillons donc de consulter ce site mis à jour régulièrement afin de trouver le meilleur prêt correspondant à vos besoins :

www.ademe.fr/internet/EcoPrets • www.testepourvous.com/credit/eco_prets_home.asp

Les recommandations des Amis de la Terre

Les banques françaises peuvent et doivent changer leurs pratiques ! Elles sont à la traîne par rapport aux meilleures pratiques internationales. Nous demandons :

» **L'amélioration de la transparence** : certaines banques prétextent le secret bancaire là où d'autres font l'effort de publier des éléments d'information. Les banques doivent publier la liste des projets et des entreprises qu'elles financent, en France et dans le monde.

» **La réduction des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs à risques** : énergies fossiles, grands barrages, chimie, exploitation forestière, etc. Les banques doivent adopter des politiques sectorielles et inclure des critères environnementaux et sociaux dans leur analyse du risque.

» **Le calcul et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les financements** : les banques françaises émettent indirectement plus de trois fois les émissions totales de la France ! Elles doivent donc au plus vite définir des méthodologies de calcul et se fixer des objectifs de réduction très stricts de leurs émissions induites de GES. La Caisse d'Epargne a ouvert la voie dans ce sens.

» **Le soutien aux alternatives durables (efficacité énergétique, énergies renouvelables, éco-produits, etc.)** : les banques financent 10 fois plus les énergies fossiles polluantes que les énergies renouvelables. Elles doivent financer beaucoup plus activement les projets écologiques et/ou solidaires. Des produits bancaires incitatifs doivent être créés pour les particuliers, les collectivités et les entreprises.

» **Pour connaître le détail des recommandations** et des meilleures pratiques internationales des banques :

www.amisdelaterre.org

» **Attention** : les efforts des banques en matière environnementale ne leur enlèvent en rien leurs responsabilités en matière fiscale (lutte contre les paradis fiscaux), sociétale (lutte contre la corruption, lutte contre l'exclusion bancaire et financière) et sociale (respect du droit du travail et des droits humains, etc.).

Mode d'emploi : ce que vous pouvez faire

Lisez le guide éco-citoyen « *Environnement : Comment choisir ma banque ?* ». Pour en savoir plus, suivez l'actualité des banques sur www.financeresponsible.org

» **Choisissez la banque la plus écologique en fonction de vos possibilités :** vous aurez la garantie que votre argent contribue à préserver la planète et non à la piller. Les Amis de la Terre vous conseillent La Nef et le Crédit Coopératif dont les activités impactent l'environnement de façon positive.

» **Si vous décidez de quitter votre banque, dites-lui pourquoi, et contactez-nous.** Le guide de la mobilité bancaire de la Fédération Bancaire Française peut vous aider dans vos démarches, tout comme les nouveaux services d'aide à la mobilité bancaire que les banques françaises doivent mettre en place d'ici fin 2009. N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie du courrier que vous adressez à votre agence et expliquant les motivations de votre décision : nous pourrions alors la transmettre à la direction de votre ancienne banque, ce qui aura plus de poids.

» **Diffusez le guide autour de vous !** Plus nous serons nombreux à faire pression sur les banques, plus nous serons efficaces. Demandez-nous des guides (gratuits) pour les diffuser autour de vous, à vos amis, votre famille, vos collègues...

» **Soutenez les Amis de la Terre** en renvoyant le bon de soutien figurant dans le guide. Nous avons fait le choix d'un guide gratuit pour qu'il soit accessible à tous, mais cette campagne a un coût (recherche, impression, envoi, etc.). Plus vous nous soutenez, plus nous pouvons diffuser largement cet outil.

» **Consultez le site Internet des Amis de la Terre** consacré à la campagne sur la responsabilité des acteurs financiers privés, mis en ligne fin 2008 à l'adresse suivante : www.financeresponsible.org. Vous y trouverez les détails du classement des banques françaises, ainsi qu'une rubrique « Mobilisons-nous » pour passer à l'action !

www.amidelaterre.org

Les Amis de la Terre
2B, rue Jules Ferry • 93100 Montreuil
Tél. : 01 48 51 32 22
france@amidelaterre.org



Les Amis
de la Terre